



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

■ PASSEPORT

■ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

■ LES DEUX

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTE DEMANDE

- ☐ **Photographie de moins de 6 mois et conforme aux normes** (détails au dos de ce document), **si votre photo a servi pour une autre pièce d'identité il y a plus de six mois, la photo sera rejetée par la préfecture.**
- ☐ **Justificatif de domicile de moins d'un an :** facture d'électricité, quittance de loyer, facture d'eau, facture des poubelles, taxes foncières, avis d'imposition de l'année en cours, facture de téléphone, attestation d'assurance habitation avec responsabilité civile...
- ☐ **Formulaire de la pré-demande en ligne dûment complété** [sur ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr) (achat d'un timbre fiscal en simultané possible)
- ☐ **Si CNI + passeport : faire une double demande** [sur ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)

Pour tous documents fournis la préfecture nous demande les originaux ou les photocopies (pas de photo, ni de capture écran)

VOTRE RENDEZ-VOUS CONCERNE :

☐ UNE PREMIÈRE DEMANDE

☐ UN RENOUVELLEMENT

☐ POUR UN MAJEUR :

- ☐ **Timbre(s) fiscal(aux) :** Passeport uniquement

☐ POUR UN MAJEUR hébergé par un tiers :

- ☐ **Pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant qui remplit l'attestation d'hébergement**
- ☐ **Attestation d'hébergement remplie par le tiers qui fournit la CNI**
- ☐ **Justificatif de domicile au nom du tiers**

☐ POUR UN MINEUR :

- ☐ **Pièces d'identité en cours de validité des parents**
Présence obligatoire d'un des représentants légaux
- ☐ **Timbre(s) fiscal(aux) :** Passeport uniquement

☐ TITRE PÉRIMÉ :

- ☐ **Votre ancien titre**
- ☐ **Timbre(s) fiscal(aux) :** Passeport uniquement

☐ EN CAS DE PERTE ou DE VOL :

- ☐ **Déclaration de vol** enregistrée à la gendarmerie/police
- ☐ **Déclaration de perte** document en mairie
- ☐ **Timbre(s) fiscal(aux)**
- ☐ **Autre pièce d'identité avec photo :**
copie du titre perdu/volé, permis de conduire, carte vitale, carte scolaire...

CAS PARTICULIER : GARDE ALTERNÉE

- ☐ **Justificatifs de domicile des 2 parents**
- ☐ **Copies des pièces d'identité des 2 parents**

Si divorce : ☐ **Jugement complet** avec précision de l'autorité parentale

Si décision à l'amiable : ☐ **1 attestation d'autorisation parentale**

CAS PARTICULIER : TUTELLE ou CURATELLE

- ☐ **Sous tutelle**
attestation d'autorisation du tuteur légal ou jugement obligatoire au rendez-vous
- ☐ **Pièce d'identité du tuteur**
- ☐ **Sous curatelle**
aucuns documents à fournir du curateur



TARIFS TIMBRES FISCAUX

En vente en bureaux de tabac ou en ligne sur impots.gouv.fr

PASSEPORT		
Majeurs	Mineurs de - 15 ans	Mineurs de + 15 ans
86 €	17 €	42 €

CNI : UNIQUEMENT EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Majeurs / Mineurs
25 €



PHOTOS CONFORMES

DOCUMENTS OFFICIELS

CONSIGNES À RESPECTER



1. VÉRIFIEZ LA PROPRETÉ DE LA VITRE

2. TENEZ-VOUS DROIT

3. VISAGE DÉCOUVERT

Pas de mèche sur le front - oreilles et cou dégagés



NON



OUI

6. PAS D'ACCESSOIRES

Pas de lunettes, boucles d'oreilles ou piercing



NON



OUI

4. TÊTE NUE

Pas de chapeau, serre-tête ou barrette



NON



OUI

7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE

du menton au sommet du crâne



NON



OUI

5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE



NON



OUI

8. REGARDEZ DEVANT VOUS SANS SOURIRE

Bouche fermée, visage neutre



NON



OUI

**9. APPORTEZ LA
PLANCHE COMPLÈTE
À VOTRE MAIRIE**



COMMENT RÉCUPÉRER MON TITRE ?

Le délai moyen de fabrication d'un ou plusieurs titres est de 2 mois maximum.

Dès réception en mairie, vous recevrez 1 sms par titre.

Pour le récupérer, **veuillez prendre rendez-vous sur www.chalonnnes-sur-loire.fr ou par Tél.**

02 41 74 10 81

Horaires d'ouverture la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi : **9h – 12h / 13h30 – 17h30**

Mardi : **9h – 12h**

Vendredi : **9h – 12h / 13h30 – 16h**

Samedi : **8h35 – 12h00 (à partir de 10h pour les administrés)**

Email : titres@chalonnnes-sur-loire.fr – www.chalonnnes-sur-loire.fr